

Pièces d'identité reconnues

Formelles

1. Permis de conduire valide et émis au Canada
2. Passeport valide (quel qu'en soit le pays émetteur)
3. Carte de résident permanent
4. Formulaire IMM-1442 de Citoyenneté et immigration Canada (statut de réfugié, demandeur d'asile uniquement)
5. Carte d'assurance maladie provinciale

Non formelles

1. Carte d'accès Desjardins **avec signature**
2. Document délivré par le gouvernement du Canada
 - o carte d'assurance sociale
 - o carte de sécurité de la vieillesse
 - o certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation
 - o certificat de naissance
 - o certificat de statut d'Indien
 - o document de confirmation de résidence permanente
 - o document d'immigration (IMM 5292, IMM 1000, IMM 5509 ou IMM 1442 avec un statut autre que celui de réfugié, demandeur d'asile)
 - o visa (temporaire de travail, étudiant ou de séjour)
3. Carte d'employé plastifiée avec photo et signature. Elle doit :
 - o désigner clairement la composante émettrice, qui doit être un employeur reconnu dans la communauté
 - o être numérotée (numéro séquentiel, numéro d'employé ou numéro d'assurance sociale)
 - o porter une date d'expiration acceptable, c'est-à-dire une date postérieure de 5 ans ou moins à la date du jour
4. Carte d'identité étudiante avec photo
5. Carte de client de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) avec photo et signature
6. Carte de crédit VISA, MasterCard ou American Express, **émise par une institution financière canadienne** et portant le nom et la signature du détenteur